

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE**  
**2023**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2023\_096**

**CREATION ET ENTRETIEN DES PANNEAUX SIGNALÉTIQUES D'INTERPRÉTATION**  
**DES PAYSAGES ET DES OEUVRES IMPRESSIONNISTES**

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 15 septembre 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Malika BARRY à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Virginie MINART-GIVERNE

**Secrétaire :**

Pierre ARRIVETZ

Les 37 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Contrat « Normandie – Paris Île-de-France : Destination impressionnisme » a pour objectif de faire de ce territoire, berceau du mouvement impressionniste, LA destination de référence pour l'Impressionnisme et son expérience de visite en France et à l'international.

Signé le 16 décembre 2014 par 50 partenaires, réunis autour de l'État et des Régions Île-de-France et Normandie, il vise à structurer, renforcer, promouvoir et fédérer les nombreux acteurs de cette marque de renommée mondiale.

Prévu initialement pour une période de 5 ans, le Contrat de Destination Impressionnisme a été renouvelé en 2019 au regard de ses importantes avancées (structuration du collectif d'acteurs, développement de la qualité de l'offre touristique et mise en place d'opérations marketing communes).

La Destination Impressionnisme construit sa stratégie 2021-2025 autour de 4 grandes ambitions :

- Accompagner le rebond pour une reprise rapide et forte après la crise sanitaire,
- Créer les conditions d'un rayonnement mondial de la Destination,
- Garantir l'excellence tout au long du parcours client,
- Consolider et renforcer la dynamique de projet engagée autour du Contrat.

Pour l'organisation et la mise en place de cette stratégie, des groupes de travail ont été créés, avec notamment un volet sur « l'offre et la qualité de l'accueil ». C'est dans ce cadre que le développement d'une signalétique d'interprétation permanente des paysages et des œuvres impressionnistes est né. Missionné par le contrat de destination, le cabinet UnSens a développé la charte graphique qui sera reprise par les signataires qui le souhaitent.

Dès 2021, l'Office de Tourisme s'est positionné comme pilote de ce dispositif, qui vient renforcer la valorisation du patrimoine culturel et artistique, ainsi que l'offre de balades touristiques du territoire intercommunal. En 2023, une cinquantaine de panneaux sont installés sur neuf communes dont trois sur Chatou.

L'Office de Tourisme prend en charge l'intégralité des coûts de fabrication, la livraison des panneaux et la réparation ou le remplacement des panneaux en cas de détérioration. Il revient à la commune d'assurer l'installation des panneaux et leur entretien.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention afférente à la création et l'entretien des panneaux signalétiques d'interprétation des paysages et des œuvres impressionnistes.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel municipal et Développement Economique et Commercial en date du 6 septembre 2023,

Considérant la demande de l'Office de Tourisme pour la prise en charge des 3 panneaux Destination Impressionniste sur le territoire de Chatou,

Considérant que cette demande participe à la politique culturelle et de tourisme que souhaite valoriser la commune de Chatou,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'approuver** les termes de la convention afférente à la création et l'entretien des panneaux signalétiques d'interprétation des paysages et des œuvres impressionnistes entre l'Office de Tourisme et la commune de Chatou,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

**A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 22/09/2023